



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CASSIS

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf du mois de mars, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de CASSIS s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle MILON, Maire.

N°40

Date de Publication
14 AVR. 2022
Date de Transmission au Contrôle de Légalité
14 AVR. 2022
Date de la convocation
22 mars 2022

Présents :

Mmes BRUNET, FIGARELLA, GOBET, HATEMIAN-SOLARI, HERVE GENOVESI, LAFAYSSE, MATEO, PADOVANI FAURE-BRAC, SAGAUT, VEILEX.

MM. BARRAL, BOYER, BURZIO, CHAIX, CHAUSSIDIÈRE, DENONFOUX, DE CANEVA, DE SOUSA, FAVIER, FIGAROLI, JULLIEN-FIORI, MACHERAS DE MONTILLET, REYMOND.

Pouvoirs :

Mme LABI-MALAKIAN à Mme le Maire
Mme LOVERA à Mme Patricia HATEMIAN-SOLARI
Mme VAUTRIN à Mme LAFAYSSE
M. MORTELETTE à Mme MATEO
M MAS-FRAISSINET à M. FAVIER

Monsieur Evan DE SOUSA a été élu secrétaire

Objet : Approbation de l'avenant N°1 à la convention de prêt d'œuvres entre le musée de Cassis et le musée d'Hyères en date du 30 mars 2021. Allongement de la durée du prêt.

A la demande de Madame le Maire, madame HATEMIAN expose à ses collègues que par délibération en date du 28 mars 2011, le conseil municipal avait approuvé le modèle de contrat de prêt des œuvres du musée et autorisé Madame le maire à signer tout contrat de cette nature.

Dans le cadre de ce partenariat avec le Musée des cultures et du paysage de la ville d'Hyères, la commune avait donc signé le 30 mars 2021 un contrat pour le prêt de deux tableaux. Suite au grand succès de son exposition, par courrier en date du 19 janvier 2022, cette dernière nous a demandé de prolonger la durée de ce prêt modifiant ainsi l'article 6 de la convention.

Il convient donc de modifier cet article relatif à la durée de ce contrat portant la fin du prêt au 28 avril 2022.

C'est l'objet du présent avenant N°1.

Le rapporteur propose au conseil municipal :

- D'approuver les termes de l'avenant N°1 à la convention de prêt entre Le Musée des Cultures et du paysage de la ville d'Hyères et la ville de Cassis signée le 30 mars 2021 selon les conditions sus-visées,
- D'autoriser Madame le Maire à le signer ainsi que tous les actes en découlant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter à **l'unanimité** la proposition du rapporteur.

Ainsi fait et délibéré en Mairie de Cassis, le 29 mars 2022.

Le Maire,
Danielle MILON

The image shows a circular official stamp of the Mairie de Cassis. The stamp features a central emblem with a crown and a star, surrounded by the text "MAIRIE DE CASSIS" and "1830". A blue ink signature is written over the stamp, extending to the right.